



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2021 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE la trésorière déposera à la séance extraordinaire de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel le 15 août 2022, à 18 h 30, le rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville pour la Ville et depuis le 28 octobre 2020 pour l'agglomération.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 juillet 2022.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 27 juillet 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____